LE CONGRÈS JEANNE D'ARC

Le Congrès Jeanne d'Arc est en passe de devenir un vrai succès, tant par la valeur des rapports présentés que par la qualité et le nombre des assistants. Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, continue à le présider avec un art parfait, secondé dans sa tâche par la toute dévouée Mlle Maugeret, dont toutes les interventions sont soulignées de longs applaudissements.

Hier, dans l'après-midi, on a continué la série de monographies, commencée le matin, sur l'action féminine sur les divers points de la France. Mmes Deglin, Boutrolle, de Prat de Faultrier, Lecointre, Couret, Desvarnay, Bonvagney, Odelin, Paul Lambert, cette dernière dans un rapport particulièrement goûté sur les œuvres havraises ; Mlles Fronsac et Chaslus ont montré l'œuvre charitable féminine se doublant d'une œuvre sociale extrêmement profitable au pays et à la religion, en Lorraine comme dans la région parisienne, dans la France du centre comme dans la Savoie et en Bourgogne.

Ce matin, M. le baron Bande et Mme Bourlier ont parlé de la presse et des moyens d'information. Une congressiste a montré le bien énorme accompli dans le canton de Raon-l'Etape (Vosges) par la propagande de bonnes feuilles entreprise il y a peu de temps cependant par un certain nombre de dames. La comtesse de Diesbach a montré que le devoir incombant à la femme d'aujourd'hui était de préparer, suivant les préceptes de l'Evangile, la femme de demain, c'est-à-dire la société même du XXe siècle. M. l'abbé Delan, remplaçant M. le chanoine Lagardère, a lu un fort intéressant rapport sur les cercles d'études en général, qui doivent avant tout chercher à propager la religion catholique et le programme social des catholiques, à rapprocher aussi les classes suivant les principes mêmes de notre religion. Mlle Sullier montra l'utilité de la lecture, de la lecture bien faite, bien écoutée, longuement discutée, dans les cercles d'études.

Enfin, M. l'abbé Garnier a préconisé, dans ces mêmes groupements, la lecture de l'Evangile, « le plus beau livre du monde », avec, ensuite, une discussion. Imitons en cela encore Notre-Seigneur qui, ayant exposé à ses apôtres une scène de son Evangile, présidait ensuite à une véritable séance de cercles d'études, en provoquant de la part de ses disciples ignorants des demandes d'explication.

On continue, ce soir, la réunion de la matinée n'y ayant pas suffi, l'examen de cette très intéressante question.

M. E.

AU "PRINTEMPS"

La grande mise en vente annuelle des Soldes d'été commencera *lundi prochain 3 juin*. Cette vente sensationnelle comporte presque toutes les nouveautés de la saison, grandement diminuées de prix, ainsi que de nombreuses affaires traitées en solde et vendues à des prix d'un bon marché exceptionnel.

Congrès de la Société générale d'éducation et d'enseignement

Au début de la séance de jeudi après-midi, qui semble avoir réuni plus d'assistants encore que celle du matin, M. le chanoine Crosnier, professeur aux Facultés libres d'Angers, étudie les groupements et Syndicats d'instituteurs libres, d'après les résultats d'une enquête faite autour de lui. De ce rapport et de la discussion qui s'ensuit, semble ressortir que toutes les formes d'organisation (le Syndicat toutefois à condition d'être doublé d'une mutualité) ont également des avantages et qu'il faut savoir s'adapter aux besoins du pays. Ce qui importe plus que les formes mêmes d'organisation, c'est qu'elles soient pénétrées d'esprit chrétien, comme le fait fort bien remarquer M. Keller qui préside.

M. Grousseau donne en quelques mots très intéressants son avis sur la situation actuelle du projet touchant l'enseignement secondaire. Le projet gouvernemental plus sévère déjà que celui auquel avait abouti la précédente législature a été encore aggravé sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne la question du certificat de scolarité dans les établissements de l'Etat, se substituant au certificat d'aptitude pédagogique, les formalités à remplir par les directeurs, les dispositions transitoires...

AUTOUR DE LA SÉPARATION

Vendée. — Pour mettre fin aux incidents auxquels a donné lieu l'attitude du maire de Maillé, l'autorité diocésaine vient de rappeler le curé et le vicaire.

Reims. — L'Académie nationale de Reims propose de classer l'archevêché de Reims et le grand séminaire (ancienne abbaye Saint-Denis), comme monuments historiques.

Vosges. — Les libres penseurs de Mirecourt protestent, par voie d'affiches, contre le rétablissement des processions : la liberté des autres confisquée, c'est décidément ce qu'ils appellent leur liberté.

Rhône. — S. Em. le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, a retiré le curé et le vicaire de la paroisse de Saint-Laurent-d'Agny, par suite des conditions inacceptables posées à la location du presbytère par la municipalité.

Loiret. — Le *Progrès* annonce que les locaux du grand séminaire seraient sur le point d'être transmis par le séquestre à la ville d'Orléans pour être transformés en collège de filles. Le Conseil municipal d'Orléans n'a pas encore délibéré sur ce point ; le gouvernement compte-t-il la municipalité pour un zéro ?

Côtes-du-Nord. — Le Conseil municipal de Ponamerit-le-Vicomte (Côtes-du-Nord) confirme sa délibération du 17 février 1907 et laisse la jouissance du presbytère au recteur, à charge des contributions, des assurances et des réparations locatives.

Presbytères

Vitry-le-François. — Le maire, se basant sur la circulaire de M. Briand, a demandé au Conseil de maintenir, malgré le refus d'approbation préfectorale, la précédente délibération fixant à 425 francs la location du presbytère. Le Conseil a voté cette proposition.

Un conflit

Annecy. — Un conflit vient de s'élever entre le maire et la direction des domaines au sujet de la propriété des bâtiments de l'évêché. Les domaines ayant décidé que ces bâtiments appartenaient à l'Etat, le séquestre de la mense épiscopale a demandé les clés au maire. Celui-ci a refusé en déclarant que les bâtiments de l'évêché appartenaient à la ville.

Ce matin, le maire explique son attitude dans une note adressée à la presse locale. « En agissant ainsi, dit-il, je continue la tradition de mes prédécesseurs et notamment de M. Chaumontel, sénateur et docteur en droit. »

Un procès est probable.

EN AUVERGNE

Le premier Congrès régional du Sillon en Auvergne, se tiendra à Clermont-Ferrand, les 15 et 16 juin prochains, sous la présidence de Marc Sangnier.

Çà et là

Morts d'hier

M. Babinet, président de Chambre à la Cour de cassation, 80 ans, à Paris. — *M. Paul Brunel, ancien président de section au tribunal de commerce de la Seine, 53 ans, à Luc (Cantal).* — *M. Eugène Garnier, ingénieur hydrographe de la marine, à Paris.* — *M. Paul Laur, inspecteur général des mines, en retraite, 78 ans, au château de Lissirou (Aveyron).* — *M. Viard, directeur de la prison de la Santé, à Paris.*

Le catholique du Xe

Le Congrès diocésain est à peine clôt que naît déjà le « Catholique du Xe », organe du Comité d'action catholique de Saint-Laurent.

Au Comité et au journal nous souhaitons vivement heureux de souhaiter la bienvenue.

M. Auclair, philanthrope, habitant Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise), vient de faire construire à Lège (Creuse), son pays natal, une magnifique école que fréquenteront les enfants de cent ou huit villages, obligés jusqu'ici de faire plusieurs kilomètres pour aller en classe.

Le dimanche 2 juin aura lieu à Provins, un grand festival de musique donné à l'occasion de la deuxième fête annuelle de la Fédération des Sociétés musicales de Seine-et-Marne. Environ trente Sociétés du département y prendront part.

On télégraphie d'Emden (Hollande), au « Lokal Anzeiger » qu'on vient de trouver, par hasard, dans un marais situé près de Bernuthfeld, dans la Prise orientale, le squelette d'une femme, qu'on suppose avoir vécu au IIe siècle; les vêtements étaient encore bien conservés.

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS

Ligue patriotique des Françaises

Conférences de la semaine

Les 1er, 2, 3, 4 juin. — Tournée en Côte-d'Or : *Dijon, Saint-Julien, Arceau*, Mlle de Noailhat; *Beire, Pontailler, Genlis, Chevigny, Auxonne*, Mlle de Noailhat [illegible]

Le 1er juin. — Tournée dans le Nord : *Saint-Hilaire*, Mlle de Valette; 2 juin : *Cateau*, Mlle de Valette; 5 juin : *Douai*, Mlle de Valette; 6 juin : *Seclin*, Mlle de Valette.

Cambrai. — La fête de Jeanne d'Arc, organisée par la Ligue patriotique des Françaises, s'est ouverte mercredi par une conférence de Mlle de Valette fort applaudie. La journée du 30 a été consacrée à la cérémonie religieuse. Nombreuse affluence à la cathédrale aux messes au salut et au panégyrique.

PROPAGANDE DE LA BONNE PRESSE

Dans un gros bourg de l'Aude, la châtelaine établit à ses frais un dépôt de bons journaux chez l'épicier avec ordre de les donner aux clients.

Un an après, ces deux filles vont elles-mêmes recueillir à domicile des abonnements au bon journal : elles en recueillent 90. La mère avait semé ; les filles ont récolté.

L'ATTENTAT DE LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Le juif polonais Jacob Law qui, le 1er mai, place de la République, a tiré sur la troupe, a subi cette après-midi son interrogatoire d'identité.

L'inculpé a déclaré que son véritable nom était Israël Law.

Il a prétendu que l'acte qu'on lui reproche n'est que la mise en pratique des théories qu'il a puisées dans Kant, Schopenhauer, Kropotkine, Elisée Reclus, etc.

Il a ajouté qu'il n'avait visé ni soldats ni officiers, qu'il avait simplement tiré en l'air pour faire une manifestation.

MÈRE CRIMINELLE

C'est pour la troisième fois depuis une semaine que nous avons à enregistrer des drames aussi navrants que celui que nous transmet un correspondant de la Sarthe :

Une femme Boulay, demeurant à Monhoudou, s'est jetée dans un lavoir avec ses deux enfants âgés, l'un de 2 ans, l'autre de 4 mois.

Les petits sont morts; la mère a été sauvée.

Que de désespérés à notre époque! Quelle décadence!

A quels jours la grève est défendue

Les ouvriers du port, à Toulon, sont bien à plaindre. Leur conscience n'est pas « libérée », paraît-il.

Et pourquoi, s'il vous plaît, leur conscience n'est-elle pas libérée? — Parce qu'ils ne travaillent pas le lundi de Pentecôte et autres jours similaires, dont le nom évoque l'idée de fêtes religieuses non reconnues par l'Etat.

Les ouvriers du port, au nombre d'une centaine, se sont donc réunis en meeting et ont réclamé avec ardeur la libération de leur conscience, autrement dit le travail du lundi de Pâques, du lundi de Pentecôte, de l'Ascension, de l'Assomption, de la Toussaint, de la Noël.

Passe encore pour le dimanche, puisqu'il faut un repos hebdomadaire. Nos purs consentent à fermer les yeux sur le choix qui a été fait comme jour de chômage, du jour qui est précisément fêté par les catholiques. Mais chômer un lundi de Pentecôte, c'est avouer qu'il y a une Pentecôte. Or, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de Pentecôte. L'Etat ne connaît pas ça. Aucune raison laïque ne peut distinguer ce dimanche d'un autre dimanche ni par conséquent le lundi suivant d'un autre lundi. Il faut donc travailler ce jour-là, sous peine de demeurer inféodé aux superstitions d'un temps d'obscurantisme, et les ouvriers du port de Toulon ne sont pas de ceux qui prêteraient les mains à une semblable déchéance!!!

Déjà, le lundi de Pâques, le citoyen Escartefigue — un beau nom — qui préside aux destinées municipales de notre grand port de guerre, avait pris l'initiative de « libérer la conscience » des fonctionnaires municipaux en les obligeant à garder leurs bureaux ce jour-là, et à rester vissés sur leurs ronds-de-cuir pendant que tout le reste de la population s'en allait gaiement à la campagne, parmi les oliviers des collines, les orangers des jardins ou le long des rivages de la mer bleue. L'histoire n'a pas dit si la « libération de la conscience » avait été prodigieusement goûtée du personnel. Quoi qu'il en soit, l'on médite de rendre cette libération universelle, en obtenant des mesures qui obligent tous les travailleurs, dans ces circonstances, à être « libérés » de la même manière, c'est-à-dire retenus au travail. Car nos bons révolutionnaires sont ainsi. Ils sont prêts à décréter le travail forcé avec le même enthousiasme que la grève forcée. L'honnête travailleur qui, un lundi de Pentecôte, viendrait leur dire : « Je fais grève », serait pour eux un « faux frère » au même titre qu'un autre ouvrier qui, en temps de grève décrétée par les Syndicats, viendrait leur dire : « Je travaille », et ils ne verraient pas d'inconvénients à les recevoir tous deux de la même manière, c'est-à-dire à leur administrer impartialement la même solide raclée.

Au moins, nous voilà en possession d'une assurance partielle contre la grève générale. Si l'avis des ouvriers du port de Toulon a la chance d'être érigé en principe, nous sommes du moins sûrs que l'on travaillera six jours par an, à savoir les quatre fêtes concordataires, et les deux lundis de Pâques et de Pentecôte. C'est peu, mais c'est toujours ça. Ces jours-là, on pourra s'approvisionner de pain chez les boulangers, de quoi grignoter et vivoter jusqu'à la fête suivante, où le travail obligatoire rendra possible un approvisionnement nouveau. Bref, en combinant l'institution de la grève générale avec la besogne forcée des jours de fête, nous arrivons peu à peu à une législation très satisfaisante du travail. Seulement, les inventeurs des « quatre 6 » sont enfoncés. Le dernier cri n'est plus la journée de six heures. C'est désormais l'année de six jours.

Reste à savoir comment la suppression d'une fête comme Noël, par exemple, pourra se faire agréer des populations, encore si imprégnées, dans cet ordre d'idées, d'habitudes et de préventions traditionnelles. On pourrait bien, par voie législative, ou encore par une grande campagne dans le *Matin*, suggérer aux enfants l'idée de mettre leurs souliers dans la cheminée le 14 juillet, au lieu de les y mettre le 24 décembre. Mais les enfants sont si capricieux! Ils risquent de n'entendre ni les législateurs, ni les journalistes, et M. Henri des Houx y perdrait son latin, fût-il soutenu par les prédications de tous les vicaires de la paroisse Saint-André de Chartres. Le réveillon aussi est têtu, et ne se laisserait pas déménager d'un endroit du calendrier à un autre. Quant à la Toussaint, nous craignons fort que tous les ordres du jour des ouvriers du port de Toulon, même approuvés par le citoyen Escartefigue, n'empêchent pas un seul Parisien de choisir cette vieille fête cléricale pour aller faire un tour au cimetière et rendre visite à ses morts.

Que faire donc, et comment venir à bout des mœurs récalcitrantes? Il y aurait certes de quoi se fouler les méninges, si l'exemple des grands ancêtres n'était là pour guider leur postérité. Vous verrez que le citoyen Escartefigue et ses amis, à force de vouloir progresser, finiront par reculer jusqu'à 1793 et à fabriquer des fêtes « cultuelles », comme Robespierre, pour faire oublier celles de jadis. Seulement, cette fois, il ne sera plus question d'Être suprême. L'étiquette serait trop compromettante. La religion de la démagogie aura un culte, des rites, des prescriptions, des sanctions, des prophètes, des pontifes, des excommunications, des fêtes obligatoires, mais comme cela ne s'appellera pas religion, l'honneur sera sauf, et les hérétiques, menés tambour battant, n'auront pas le droit de crier.

DIÉGO.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

VENDREDI 31 MAI

Baromètre. — La dépression signalée depuis deux jours sur l'Atlantique s'est avancée vers nos côtes ouest où la baisse barométrique atteint 9m/m depuis hier. Deux autres dépressions persistent dans le sud et le nord du continent.

A Paris nous avons 759m/m.

Le vent est faible ou modéré du Sud-Est sur nos côtes de la Manche et de l'Océan ; il souffle de directions variables en Provence.

Des pluies sont tombées dans le nord et le sud de l'Europe ; en France, le temps a été beau.

La température a monté sur nos régions. Ce matin, thermomètre marquait + 8 à Keopio, + 10 à Paris, Toulouse, + 17 à Madrid, + 21 à Alger, + 23 à Constantinople. On notait + 10 au Puy-de-Dôme, + 11 au mont Aigoual, + 4 au Pic-du-Midi.

Probable. — En France, le temps va rester chaud, des pluies orageuses sont probables. A Paris, Alger, beau.

La mer est généralement belle.

Samedi 1er juin, 152e jour de l'année.

Durée du jour : 17 h. 12.

Soleil. — Lever : 4 h. 4. Coucher : 7 h. 53.

Lune. — Lever : — h. — Coucher : 9 h. 11.

DÉPARTEMENTS

CHARENTE. — *Incendie d'un château. La propriétaire brûlé vif.* — Un terrible incendie a détruit cette nuit le château de la Buzinie, dans la commune de Champniers.

Le feu a pris dans la chambre à coucher du propriétaire, le baron de Saint-Paul, et quand on s'en aperçut, les flammes avaient déjà dévoré le plancher, qui s'effondra.

Le corps du baron de Saint-Paul, complètement carbonisé, a été retrouvé dans les décombres; la tête, qui avait été détachée du tronc, est restée introuvable.

On suppose que M. de Saint-Paul s'est endormi en lisant et que le feu se sera communiqué aux rideaux; l'asphyxie a été si rapide que le malheureux ne put ni se sauver ni donner l'alarme.

Le château est complètement détruit; une chambre seulement a pu être préservée.

SAVOIE. — *Un malfaiteur frappe un gendarme.* — Hier matin, à Chambéry, les gendarmes sortaient du palais de justice, emmenant une bande de prisonniers qui venaient d'être jugés par les assises de la Savoie, quand le nommé Leferre, malfaiteur dangereux, qui était sorti la veille de prison, s'est élancé sur les gendarmes, le couteau à la main et a frappé violemment le brigadier Rousteau qui a été blessé au visage.

Plusieurs gendarmes se sont élancés sur l'agresseur, des militaires ont été réquisitionnés pour garder les prisonniers. Leferre a été conduit au Parquet et écroué.

VOSGES. — *Veau sauvage et enragé.* — Il y a un mois et demi environ, M. P..., cultivateur à Chermisey, mettait en pâture dans un pré attenant au village, plusieurs vaches et un veau âgé de six mois. S'ennuyant sans doute dans l'enclos, le fils de dame génisse en un bond magnifique, sauta par-dessus le mur de plus de 1m50 de hauteur, et gagna la plaine. On se mit à ses trousses, mais sans succès. Le propriétaire n'attachait pas d'importance à cette fugue, pensant que « le goût de l'écurie » aurait raison de l'humeur vagabonde du veau. Il n'en fut rien, les jours passaient et le veau ne revenait pas.

Jusqu'ici, rien d'extraordinaire, mais le séjour en plein air, les promenades en forêt, ont transformé complètement le caractère pacifique de l'animal, qui, aujourd'hui, sème l'effroi dans la région. On n'ose plus s'aventurer dans ses parages, et dans une chasse organisée pour le prendre, deux chiens ont payé de leur vie leur trop grande ardeur après ce gros gibier.

AISNE. — *Région dévastée par la grêle.* — Un terrible orage a ravagé une partie des communes du canton de Villers-Cotterets. Rethuil a été très éprouvée. Pendant trois quarts d'heure, des grêlons gros comme des noix tombaient avec violence et formaient bientôt une couche de 35 centimètres qui convrait toute la terre. Jardins, champs, tout est saccagé; il ne reste plus rien qu'un limon boueux de belles apparences de récoltes. Il faudra ressemer les betteraves.

AVEYRON. — *Arrestation d'un soldat meurtrier.* — Le Parquet ayant acquis la conviction que l'assassin de Lamouline était un soldat du 81e a expédié ce matin un télégramme au juge de paix de Sévérac-le-Château, ordonnant l'arrestation du nommé Alary, de la 3e compagnie du 81e en route pour effectuer des exercices de tir au camp de Larzac.

Alary a été ramené hier soir. Il a fait des aveux, mais prétend avoir eu un complice qu'il n'a pas désigné. Le complice est recherché.

LA BEAUTÉ S'EN VA, QUAND L'ANÉMIE ARRIVE

Les pilules Pink font fuir l'anémie.

« Chaque souffrance creuse une ride », on l'a souvent dit, et rien n'est plus exact. L'anémie, par la variété des malaises qu'elle occasionne, fait souffrir jour et nuit. Aussi, quand l'anémie arrive, la beauté s'en va. Il y a heureusement beaucoup de personnes qui savent que quand l'anémie arrive les pilules Pink la mettent en fuite. Elles se préservent ainsi des souffrances et de leurs funestes conséquences. Mlle Suzanne Laprade, dont nous donnons ici le portrait, a été anémique; elle a appelé à son aide les pilules Pink et ne l'a pas été longtemps.

Mlle Suzanne Laprade (Cl. Pierre Petit)

« Je viens vous remercier des bons et rapides résultats que les pilules Pink m'ont donnée, écrit-elle. Il y a quelque temps j'étais devenue très rapidement faible, anémique. J'avais très mauvaise mine et je souffrais beaucoup, non pas que mes souffrances soient très pénibles, mais elles étaient constantes. Quand je n'avais plus la migraine, j'avais des crampes d'estomac, quand les crampes d'estomac me laissaient tranquille, j'avais des éblouissements, et ainsi de suite. La nuit, je ne dormais pas. Je connais plusieurs jeunes filles qui se sont très bien guéries de l'anémie grâce aux pilules Pink. J'ai donc pris moi aussi les pilules Pink et je m'en suis trouvée on ne peut mieux. Tous mes malaises ont disparu, je suis redevenue forte, et j'ai très bonne mine. » Mlle Suzanne Laprade habite 14, cité Guénot, Paris.

Avant que l'anémie n'ait fait dans votre organisme trop de ravages et creusé trop de rides sur votre visage, prenez les pilules Pink, elles vous guériront. La beauté est un présent de la nature, il faut savoir la conserver.

Les pilules Pink guérissent toutes les maladies dues à la pauvreté du sang, à la faiblesse du système nerveux : anémie, chlorose, faiblesse générale, maux d'estomac, rhumatismes, névralgies, sciatique, neurasthénie.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : pharmacie Gablin, rue Ballu, 23, Paris, 3 fr. 50 la boîte, 17 fr. 50 les six boîtes franco.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

FRANCE

— A **Allassac** (Corrèze), le fils de M. Joubert, minotier, croyant tirer sur un chat sauvage qui dévorait ses lapins, a fait feu sur son père; ce dernier, atteint à la figure, a été assez sérieusement blessé, mais la blessure ne sera pas mortelle.

— Un ouvrier charpentier, nommé Louis Couffin, demeurant à **Saint-Vincent** (Lot), réparait la toiture d'une maison à Parnac, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba sur le sol d'une hauteur de 4 mètres ; il est mort quelques instants après ; il laisse cinq jeunes enfants.

— A **Cornion** (Ardennes), M. Sergent père, septuagénaire, conduisait avec son fils une voiture. Par erreur, le fils desserra la mécanique. La voiture partit au galop, et le père reçut le timon dans la poitrine. Ramené à son domicile, il expira aussitôt.

— Pendant l'absence du propriétaire, M. Robert de Mauny, des malfaiteurs se sont introduits dans une propriété du boulevard de la Cluzine, à **Ohantenay-les-Nantes** (Loire-Inférieure). A l'aide de cartouches dites « achetides » ils ont tué le faisan du parc et l'ont emporté. Ils sont arrêtés.

— Mme Préovât, 51 ans, rentière à **Evarly** (Seine-et-Marne), a été trouvée morte dans le lavoir communal. Elle avait succombé à une attaque de congestion suivie d'une hémorragie cérébrale.

ETRANGER

— La police de **Bruxelles** a arrêté un malfaiteur, nommé Her, né à Lille et ayant demeuré à Roubaix.

Cet individu est inculpé dans le meurtre commis à Roubaix, le 31 décembre, sur Mme Hismeny. Deux le Monstier et sa fille.

— Les journaux de **La Corogne** disent qu'une voiture transportant neuf femmes a été renversée, à un passage à niveau, par un train en manœuvres.

Les malheureuses ont été écrasées et affreusement déchiquetées.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

HALLES CENTRALES DE PARIS

31 mai 1907.

Cours officiels des viandes. — Arrivages : 172 966. Bœuf 34 769 kil., veau 75 137 kil., mouton 23 569 kil., porc 7 992 kil.

Bœuf. — Prix du kilo : 1/4 de derr. 1,20-1,30, 1/4 de dev. 0,60-0,90, aloyau 1,20-3,20, dépanché 1,40-3,40, trains 1,20-2,20, cuisses 1,10-1,60, pis et col. 0,40-0,80.

Veau. Extra 2-2,10, 1re qual. 1,80-1,90, 2e qual. 1,60-1,70, 3e qual. 1,40-1,50, 4e qual. 1,20-1,30, pans et cuis., 1,30-2,50; veaux de Caen : 1/4 de dev. 1,10-1,60, 1/4 de der. 1,60-2,20, veaux bret. 1-1,50.

Mouton. — 1re qual. 2-2,10, 2e qual. 1,70-1,90, 3e qual. 1,50-1,70, 4e qual. 0,80-1,70, gigots 1,40-2,60, carrés par. 1,40-3, agneaux sans tête 1,20-2,10, de lait ni tête ni fressure 1,60-2,20, moutons de pré-salé : antiers 2,10-2,40, culottes 2-2,50.

Porc. — Extra 1,90-2, 1re qual. 1,70-1, 2e qual. 1,20-1,70, poitr. salée 1,20-2,10, fraîche 1,20-1,70, reins 1,30-2,05, filets 1,40-2,30, jambons 1,40-2,20.

MARCHES DIVERS

Graines fourragères. — Il y a eu cette semaine quelques demandes en trèfle violet, mais elles n'ont pas été suivies d'affaires; les détenteurs ne voulant pas baisser leurs prétentions.

Sur la luzerne, on payerait volontiers les prix si l'on pouvait trouver de bonnes qualités; mais cet article paraît complètement épuisé.

Les trèfles jaunes sont demandés, il n'en reste qu'un petit stock en grains pour semence. Les trèfles blancs font défaut.

On commence à s'inquiéter de la nouvelle récolte en ce qui concerne le trèfle incarnat. Mais, vu le prix relativement bas des belles qualités de l'année dernière, personne ne veut se lancer sur les marchandises nouvelles, ne sachant pas ce qu'en sera la quantité.

On cote : trèfle violet 100-135, hybride 110-120, blanc 120-150, jaune 105-135, minette 25-50, luzerne de pays 110-130, dite de Provence décortiquée 125-140, sainfoin simple et double 33-40, ray-grass d'Italie 35-45, dito anglais 36-45, vesces de pays 24-30, dite étrangères 23-28 les 100 kilos bruts, logés, gare Paris, sans engagement.

Graines. — Les affaires sont toujours peu actives en raison de la rareté de la marchandise; les cours se maintiennent fermement au Havre.

On cote aux 50 kilos : entrepôt Bahia naturel 92-94, dito préparé 102-105, Guayaquil 110-120, Caraque 115-175, Guirès et Carapano 107,50-120, Para et Maragnan 110-115, Haïti 94-102, Maceraibo 110-115, Trinidad 112-115, Martinique 126-127, Guadeloupe 122-130.

A **Nantes**, les cours accusent de la fermeté. On cote : Martinique 302, Guadeloupe 305 les 100 kilos acquittés au demi droit. Côte ferme 105, Para et Maragnan 112, Trinidad 111 fr. les 50 kilos en entrepôt.

A **Marseille**, on cote : Afrique (Côte-d'Or) 102-103, Bahia fait 106-107, dito supérieur 109-111, Caraque 112-113, Para 118-120, droite 104 fr. par 100 kilos, Martinique, Guadeloupe, 122-124 demi droit.

Caoutchouc — **Gommes.** — La situation ne présente aucun changement depuis la semaine passée et les transactions continuent d'être des plus calmes. Les cours se ressentent fortement de l'absence de demandes et ils ont faibli à nouveau.

Marché de La Villette, 31 mai

Espèces	Quantités amenées	Quantités vendues	Prix du kilog. par qualité — Viande nette 1re	2e	3e	Poids vif 1re	2e	3e
Veaux	312	258	2,20	2,10	1,90	1,35	1,15	0,85

La surabondance de marchandise provoque un affaissement des cours d'autant plus que la consommation ne s'harmonise pas avec l'accroissement des offres.

On cote au demi-kilo, viande nette : veaux de Nogent-sur-Seine 1,05-1,13 en bandes, et 1,18-1,20 à l'unité, champenois d'Arcis-sur-Aube et de Châlons-sur-Marne 1-1,15, de Vitry-le-François 1-1,10, de Brienne et de Bar-sur-Aube 1,05-1,10, de Formerie 0,98-1,02, veaux de choix au détail 1,10-1,15, en bandes 1,05-1,10, gourneyeux bons 0,90-0,98, maigres 0,80.

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Montrouge, 31 mai.

La totalité des arrivages comprenait 46 voitures que nous dénombrerons de la manière suivante : 34 voitures étaient chargées de pailles de toutes sortes et 14 voitures de fourrages dont 9 foin.

Les différentes pailles — celle de seigle excepté — et les fourrages ont un vente calme avec prix sans changement notable.

Le foin de qualité moyenne vaut 60 à 63 fr., celui de pré atteint 65 fr. La belle luzerne se vend de 60 à 65 fr. Le bon regain se vend de 50 à 55 fr. La paille de blé de choix se raisonne aux environs de 30 fr., alors que la paille de seigle en qualité de choix vaut de 45 à 48 fr. La paille d'avoine se vend de 28 à 30 fr. Le tout rendu dans Paris par 104 bottes de 700 kilos.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

CÉRÉALES

Paris, le 31 mai.

	Avoines Ouv.	Avoines Clôt.	Seigles Ouv.	Seigles Clôt.	Blés Ouv.	Blés Clôt.	Farines Ouv.	Farines Clôt.
Comptant	20,05	21,25	19,50	19,50	25,25	25,50	32,05	32,75
Prochain	21,25	21,50	19,75	19,50	25,50	25,25	32,50	32,75
Mai-août	21,20	21,25	19,50	19,50	25,30	25,40	32	32
4 derniers	19,10	19,10	18,50	18,40	25,05	24	31,30	31,30
Farines	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Cours officiels								
Cours libres								

Farines de consommation : 54-57,50, 6me marque : 52.

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	Huile de lin Ouv.	Huile de lin Clôt.	Huile de colza Ouv.	Huile de colza Clôt.	Alcools Ouv.	Alcools Clôt.	Sucres Ouv.	Sucres Clôt.
Disponible	60,50	61,25	80,—	79,50				
Courant	60,50	61,25	80,—	79,50	44,—	44,25	27,12	27,12
Prochain	61,25	61,50	79,75	79,75	41,50	41,75	27,25	27,37
Mai-août	61,50	61,75	80,—	79,75	41,75	42,—	27,50	27,62
4 derniers	61,75	61,50	80,25	80,50	37,75	37,75		
4 derniers					37,—	37,—		
1 trimestre					37,25	37,25		
4 derniers							27,37	28,—
Sept.							24,37	24,50
Déf. sep.							27,—	
Déf. déc.							27,50	
Tendance	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme	calme
Stock					19 400			
Fr. mois			200	150			100	
Cours officiels			500					

MARCHÉ DU HAVRE

Ouverture 31 mai (10 h. 30).

Progrès	Cotons	Cafés	Laines	Poivres Tellichy	Poivres Saïgon
Mai 1907	..	..	..	60 50	57 ..
Juin 1907	31 ..	30 ..	192 ..	64 ..	57 50
Juillet 1907	79 ..	36 75	193 ..	61 50	56 ..
Août 1907	79 37	35 50	194 ..	62 ..	56 ..
Sept. 1907	79 75	35 50	190 50	.. ..	56 ..
Octobre 1907	79 87	35 50	195 ..	62 ..	56 50
Nov. 1907	79 87	35 50	194 50	62 50	56 50
Déc. 1907	78 50	35 50	196 50	62 50	56 50
Janvier 1908	78 ..	35 75	195 50	.. ..	.. ..
Février 1908	77 ..	35 75	197 ..	.. ..	.. ..
Mars 1908	77 87	35 75	185 ..	.. ..	.. ..
Avril 1908	77 37	35 75	185 ..	.. ..	.. ..
Tendance	sout.	calme	calme	calme	calme
Ventes		4,000			

Mouvement de Midi. — Cotons : hausse 0,50-0,62, calme. — Cafés : sans changement, calme, ventes 10 000 sacs. — Laines : sans changement, calme.

RUBINAT LLORACH est celle qui a une étiquette jaune avec écusson rouge. Il est facile d'éviter les substitutions en exigeant chez les pharmaciens la véritable source purgative de **Rubinat-Llorach**.

Exposition universelle de Paris 1900. Grande médaille d'or.

BOURSE DE PARIS

Clôt du 31 mai

Valeurs	Précédent cours	Cours du jour
FONDS D'ETAT FRANÇ.		
3 % amortissable	95 75	95 50
3 % perpétuel	95 15	95 20
3 % nouveau	94 95	95
3 % amort. nouveau	..	..
EMPRUNTS DE VILLES		
Paris 1855		500
— 1865	458	460
— 1871 2 %	214	214
— 1872	104	104
— 1875	330	327
— 1876 4 %	536	536
— 1878 2 1/2 %	360	360
— 1886 2 1/2 %		
— 1892 2 %	347	347
— 1894 2 %	347	347
— 1900 2 %	347	347
— 1905 4 %	417	417
— 1906 2 %	347	347
— 1906 3 %	415	415
Ch. Foncier 1879 3 %	411	411
Etat Algérien 1891	470	475
— 1894	451	451
— 1904 3 %	365	365
— 1904 3 % (Métropole)	414	414
— 1905 3 %	351	351
— 1906 3 %	350	350
— 1906 3 1/2 %	350	350
— 1907 3 1/2 %	347	347
— 1907 3 %	347	347
— de Marnes	400	400
EMPRUNTS DES COLONIES		
Tonkin 3 %	454	454
Tonkin 3 1/2 %	75	75
Madagascar 3 1/2 %	80	80
Indo-Chine 3 1/2 %	450	450
Indo-Chine 3 %	412	411
VALEURS FRANÇAISES		
Banque de France	4005	4000
— de Paris	1430	1430
— Transatlantique	405	400
Compagnie Algérienne	1527	1525
Crédit Foncier	679	679
Crédit Foncier d'Algérie	541	548
Crédit Foncier	675	
Comptoir d'Escompte	475	475
— de	19 25	19
Foncière 5 % 1879	409	501 50
Commentaire 1880	420	420
Foncière 5 % 1903	450	455 50
— 5,50 1903	450	450
— 5,50 1904	50	50
Commentaire 5 % 1904	500	500
— 5,50 1905	500	500
Foncière 5,50 1909	450	450
Comm. 5,50 1909 libéré	451	452 50
Foncière 5 % 1908	454	454
Commentaire 1908	500	500
Rente de 400 fr. 1887	74	74

Valeurs	Précédent cours	Cours du jour
Rente de 100 fr. 1888	79 75	74 50
Banque hyp. de Paris		
Banque hyp. de France 1881	425